

Cas d'exclusions du téléservice



- Les personnes sans numéro de sécurité sociale
- Les assurés français qui se sont fait vacciner à l'étranger
- Les personnes qui sont dans l'impossibilité d'avoir un identifiant France Connect
- Les personnes ayants des droits à l'Assurance Maladie du fait de leur lien avec un assuré (exemple : un enfant rattaché sur le dossier d'un parent dont le numéro propre de sécurité sociale n'est pas activé)

Comment faire?



- **Je n'ai pas de numéro de sécurité sociale en France mais j'ai été vacciné en France.**

Votre dossier a normalement été créé *dans le logiciel Vaccin Covid* lorsque vous avez reçu votre 1ère injection. Il vous a été remis à ce moment-là l'imprimé intitulé « *Données télétransmises à l'Assurance Maladie* ».

Montrez ce document à un pharmacien, un médecin, un infirmier ou une sage-femme lors d'une consultation ou dans le centre qui vous a vacciné : il comporte un identifiant, appelé « *code du patient* », qui permettra de retrouver votre dossier de vaccination

- **Je suis français et j'ai été complètement vacciné à l'étranger :**

Vous devez recevoir l'attestation du pays dans lequel vous vous êtes fait vacciner.

>>> Vaccination réalisée dans un pays de l'Union Européenne : l'attestation délivrée par un Etat membre sera lisible par les autres états membres à compter du 1er juillet.

>>> Vaccination hors de l'Union Européenne : l'attestation délivrée par le pays tiers ne sera reconnue par la France que si un accord diplomatique a été conclu sur le sujet.

Note : Les personnels français des ambassades vaccinés avec des doses françaises par un médecin Français sont enregistrés dans VaccinCovid et ont une attestation de vaccination française

- **Je n'ai pas la possibilité d'avoir un identifiant France connect / Je suis ayant-droit sur le dossier d'une tierce personne**

Vous pouvez vous rapprocher d'un professionnel de santé (médecin, pharmacien, sage-femme, infirmier) pour récupérer votre attestation vaccinale,

Pour toute difficulté : consultez la [FAQ](#)

Pour toute question, déposez-les en ligne via : <https://bonjour.tousanticovid.gouv.fr/contact.html>